



**PRÉFET  
DE LA SEINE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Bureau des finances locales  
et du contrôle budgétaire**

Affaire suivie par Natacha PLESSIS  
☎ : 02 32 76 52 86  
✉ : [natacha.plessis@seine-maritime.gouv.fr](mailto:natacha.plessis@seine-maritime.gouv.fr)

**Direction de la citoyenneté  
et de la légalité**

Rouen, le **11 MAI 2021**

Le préfet  
de la région Normandie,  
préfet de la Seine-Maritime

à

Mesdames et messieurs les maires  
Mesdames et messieurs les présidents  
des établissements publics de coopération  
intercommunale  
Mesdames et messieurs les présidents  
des syndicats de communes  
Monsieur le président du conseil départemental  
Monsieur le président du conseil régional  
Monsieur le directeur du service départemental  
d'incendie et de secours  
Monsieur le président du centre départemental  
de la fonction publique territoriale

Objet : Mise en œuvre de l'automatisation du Fonds de compensation de la TVA

Par circulaire du 15 mars 2021, je vous informais que la loi de finances pour 2021 a introduit un nouveau mode de gestion du FCTVA en automatisant les déclarations depuis l'application HELIOS de la DGFIP. Ce nouveau mode de gestion s'applique à partir des dépenses payées en 2021.

Les premières semaines de pratique de ce nouveau dispositif nous ont permis de constater que les intitulés des dépenses sont imprécis et ne permettent pas à mes services de nous assurer du respect des critères d'éligibilité au fonds.

J'attire par conséquent votre attention sur **la nécessité de préciser les libellés des mandats des dépenses réalisées depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021**, en indiquant la nature exacte de la dépense et le bien communal concerné (ex. : lave linge - école ou luminaire - voirie).

Toutes les collectivités éligibles au FCTVA sont concernées, quel que soit leur régime de déclaration en 2021.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Pour le préfet et par délégation,  
Le secrétaire général adjoint

  
Vincent NATUREL